



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019
(Date de convocation : 4 avril 2019)

Délibération n° 20190410/06

Le dix avril deux mille dix-neuf à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard Ara, Maire,

Étaient présents : M. Gérard Ara, Maire, M. Alain Aragnouet, Mme Claudine Padroni-Bourdieu, Mme Michèle Dupont, M. Alain Loncan, Adjoint, Mme Pascale De Paoli, Mme Valérie Seng, M. Guillaume Pambrun, M. Jean-François Rabaud, M. Pierre Brau-Nogue, M. Marc Tapie formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Régine Lignier (excusée), Mme Séverine Flory, M. Jacques Gardères (excusé, procuration à Mme Claudine Padroni-Bourdieu), Mme Régine Escaffre,

Secrétaire de séance : M. Alain Loncan

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 11
Nombre de votants	: 12
Pour	: 12
Contre	: 0
Abstention	: 0

OBJET : APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les conditions de préparation du budget principal de la commune et des budgets annexes : services eau et assainissement et régie de transport. Il donne lecture des différents documents.

Il précise que l'article L1612-7 du code général des collectivités territoriales stipule : « ... *n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du Conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées.* »

Le Conseil municipal,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M49 et M43,
Vu le code général des collectivités territoriales,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,
adopte les budgets primitifs arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 732 009,53	2 916 719,53
Investissement	2 763 534,21	2 763 534,21
Total	5 495 543,74	5 680 253,74

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre de 184 710,00 €.

BUDGET ANNEXE : SPIC SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	478 419,97	478 419,97
Investissement	1 288 089,56	1 288 089,56
Total	1 766 509,53	1 766 509,53

BUDGET ANNEXE : RÉGIE DE TRANSPORT

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	37 104,32	44 804,32
Investissement	1 200,00	52 967,17
Total	38 304,32	97 771,49

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre de 7 700,00 €.

La section d'investissement est votée en suréquilibre de 51 767,17 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 17 avril 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard Ara

